

NOMBRE DE MEMBRES

|             |          |          |
|-------------|----------|----------|
| En exercice | Présents | Exprimés |
| 15          | 13       | 14       |

8-2901/2024

Date de la convocation

23 janvier 2024

Date d'affichage

23 janvier 2024

|      |        |            |
|------|--------|------------|
| Pour | Contre | Abstention |
| 14   | 0      | 0          |

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GABASTON  
SEANCE DU 29 janvier 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Guy CAZALET, Maire.

**Présents :** MM. Guy CAZALET, Jean-Pierre BRITIS, Frédéric CATHALOGNE, Patrick CHAUVIN, Yannick CLAVERIE, Alain KOMPANITCHENKO, Bruno LERMANOU, Grégory PALENGAT, Patrick PAREDES, Mmes Pascale BESTI, Sandrine DUMARTIN, Fanny MARTHOU-DELALANDRE, Elisabeth POUTS.

**Absente :** Mme Stéphanie RELEA.

**Excusé :** M. Guy BITAILLOU (ayant donné procuration à M. Guy CAZALET).

**Secrétaire de séance :** M. Jean-Pierre BRITIS.

**Objet : avenant n° 1 au mandat de vente du lot n° 3 - terrain situé impasse Jambet.**

Le Maire rappelle à l'assemblée les délibérations n° 3-2410/2022 et n° 5-1301/2023 par lesquelles la commune a mis en vente plusieurs terrains communaux viabilisés situés impasse Jambet dont la parcelle mère est cadastrée sous le numéro B732.

Le lot n° 3 d'une superficie de 859 m<sup>2</sup> cadastré section B numéro 866 après division a été mis en vente à 55.000 € auprès de l'agence Orpi (mandat n° 1545).

Au vu du marché immobilier actuel, il est proposé d'accepter l'avenant au mandat confié à l'agence Orpi afin de fixer le prix de vente à 50.000 €.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur cette proposition d'avenant.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

**ACCEPTE** l'avenant n° 1 au mandat de vente n° 1545.

**FIXE** le nouveau prix de vente à 50.000 € pour le lot n° 2 cadastré B numéro 866 pour une superficie de 859 m<sup>2</sup>.

**AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n° 1 relatif à a vente de ce terrain.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

Guy CAZALET

